

Acteur Prévention secteur Aide et Soins à Domicile Aide à La Mobilité



Formation initiale

AcP ASD ALM

Durée :

21H en présentiel dont 14h dédiées à l'ALM

2 jours + 1 jour à 2 semaines d'intervalle (Intersession) en prenant en compte les contraintes de l'entreprise.

Préconisations :

Afin d'assurer les conditions de réussite de la formation, il est fondamental que la structure soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Il est également conseillé que le dirigeant (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention qui permettront de garantir l'efficacité des actions menées. Pour cela il lui est vivement recommandé de suivre, idéalement en amont, la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs AP ASD, ou par les Carsat/Cramif/CGSS.

Lieu : au sein de votre établissement

Nombre de participants limité à 8 participants maximum

Public concerné :

Personnels du secteur de l'aide à domicile.

Modalités d'encadrement :

Formation animée par un formateur Acteur prévention ASD, certifié INRS.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active, interrogative, applicative et affirmative. Apprentissage de techniques de manutentions manuelles occasionnelles avec des mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié(e). Étude de cas.

OBJECTIFS :

La formation s'inscrit dans une démarche de prévention et vise à rendre tout personnel aidants et soignants du secteur de l'aide et du soins à domicile, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

- Être acteur de la prévention des risques dans son établissement
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Être capable d'accompagner à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

PROGRAMME :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Accompagner à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre & de soi

TRAVAUX PRATIQUES :

- Démonstrations et accompagnements à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi, tout en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Exercices d'application de techniques du secteur à domicile à l'aide d'aides techniques (lit réglable en hauteur, verticalisateur, lève-personne, fauteuil roulant ...) ainsi que drap de glisse, disque pivotant... fournis par le formateur en conformité avec la liste du matériel cité en annexe E du document de référence INRS dispositif ASD.

• TRAVAUX INTERSESSION :

Un travail intersession en lien avec l'activité professionnelle sera demandé aux participants : le stagiaire devra à la suite d'une étude cas, repérer, analyser une situation de travail qui lui pose problème, être force de proposition de pistes de solution à partir d'une grille d'observation INRS fournie par le formateur. Le temps estimé à cette activité est évalué à 2 heures.

MODALITES D'ANIMATION :

- Pédagogie active, interrogative, applicative et affirmative
 - Apprentissage de gestes
 - Mise en situation
 - Étude de cas
-

ACCESSIBILITE :

Les conditions d'accueil et d'accès à la formation (en inter et en intra) sont facilitées pour les publics en situation de handicap permettant une certaine motricité. Pour les autres formes de handicap une étude personnalisée est réalisée afin de permettre le meilleur accueil possible du participant (adaptation des locaux, ainsi que des moyens et méthodes pédagogiques mis en œuvre).

TYPE DE VALIDATION :

- Épreuves certificatives : études de cas et cas pratiques évalués selon les critères définis par l'INRS
 - Validation par une attestation de fin de stage.
 - Certificat d'AcP-ASD délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et qui fait l'objet d'une évaluation finale favorable pour une durée de validité de 2 ans.
 - Une formation Maintien & Actualisation des Compétences (MAC) d'une durée de 2 jours, sera à prévoir dans les 2 ans pour conserver la certification.
-

Coût de l'en Coût de l'enseignement : Nous consulter
